

La Croix-Rouge suisse et l'enfance

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse**

Band (Jahr): **76 (1967)**

Heft 6

PDF erstellt am: **30.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-683592>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

L'aide à l'enfance ne figure pas, comme telle, au nombre des tâches statutaires de la Croix-Rouge suisse, si ce n'est toutefois dans le cadre de la Croix-Rouge de la Jeunesse qui a pour but « *la propagation de l'idée de la Croix-Rouge, en particulier dans les écoles, afin d'initier la jeunesse au travail de la Croix-Rouge et de la préparer à aider son prochain* ».

Cependant, la présente édition de notre revue qui est dédiée au thème « *La Croix-Rouge suisse et l'enfance* » veut avant tout présenter à nos lecteurs ce que fait notre Société nationale en faveur des enfants, non pas sur le plan éducatif mais pour ceux qui sont malades, infirmes, victimes de la misère, de la sous-alimentation, des querelles des adultes, de l'ignorance. C'est en 1942 que la Croix-Rouge suisse reprit sous son drapeau le « *Cartel suisse de secours aux enfants victimes de la guerre* » et que se fonda « *La Croix-Rouge suisse, secours aux enfants* » qui s'occupa uniquement de l'aide à l'enfance. Plus de 182 000 enfants provenant de la plupart des pays européens furent reçus et hébergés dans notre pays, soit dans des homes, soit dans des familles privées, au cours des années de guerre et de l'immédiat après guerre. En fait, cette action ne se termina effectivement qu'en 1956. Au cours de ces années troublées, les prestations de la Croix-Rouge suisse, secours aux enfants furent innumérables également à l'étranger même, soit sous forme de la création et de l'aménagement de homes pour enfants déficients, soit sous forme de la remise de colis de parrainages, de distributions de rations alimentaires, de secours en nature de toute sorte.

Certes, l'on ne pensait guère, lors de la conclusion de l'accord conclu entre la Croix-Rouge suisse et le Cartel suisse de secours aux enfants en vue d'accomplir en commun l'œuvre qui s'offrirait à la Suisse en ces ans de guerre, que cet organisme serait appelé à une si longue existence.

Le premier objectif que se fixa l'œuvre nouvelle, fut d'organiser la venue et l'accueil en Suisse d'enfants de pays atteints par la guerre. Il s'agissait d'héberger constamment dix mille enfants qui passeraient trois mois dans notre pays; 40 000 enfants par an... Son deuxième objectif visait à reprendre en charge le réseau d'œuvre de secours — homes, maternités, préventoriiums, cantines — déjà créés en France par le Cartel, de l'agrandir, de l'étendre à d'autres pays, au fur et à mesure des besoins et aussi des possibilités. La seule année 1942 vit l'aménagement, en France, des centres de

groupement de convois d'enfants de Paris, Lyon, Marseille, en Suisse, celui des postes-frontières d'accueil de Genève, Bâle, Chiasso, l'ouverture aussi, à Genève, du « *Centre Henry Dunant* » capable de faire face aux transports qui amenaient jusqu'à mille enfants à la fois dans notre pays. 1942 marqua aussi l'apport d'une aide importante aux nourrissons et aux enfants de Grèce, victimes d'une terrible famine. Les années qui suivirent virent hélas la suppression temporaire des convois, interdits par les puissances occupantes; elles furent par contre marquées par le développement intensif de nos œuvres à l'étranger: parrainages, cantines, secours multiples en France, Finlande, Grèce, Serbie, Croatie, Italie, Belgique. Elles virent aussi se multiplier les venues d'enfants réfugiés: le Centre Henry Dunant devint un camp d'accueil pour mères et enfants, des homes furent ouverts pour 1400 enfants réfugiés pris en charge en 1944 par le Secours aux enfants à Château-d'Œx, Langenbruck, en Appenzel, à Thoune, à Tavannes. Les combats qui marquèrent la libération du sol français firent affluer des réfugiés: femmes et enfants de St-Gingolph, de Cluses, de Scionzier, enfants de Belfort et de Montbéliard dont près de 14 000 furent reçus en Suisse entre le 13 septembre et le 17 novembre 1944, enfants du Val d'Ossola venus au nombre de 1400 en octobre, enfants de la région de Mulhouse dont des convois conduisirent près de 10 000 en Suisse au début de 1945...

La fin de la guerre, l'écroulement de l'Allemagne, marquèrent pour le Secours aux enfants, l'heure d'une activité renouvelée. L'Europe était en ruines. L'organisation des convois fut reprise non plus seulement en provenance de France et de Belgique, mais aussi de Hollande, du Luxembourg, de Vienne, d'Italie du Nord, de Hongrie, de Berlin. Près de 28 000 vinrent en Suisse en 1945, 32 000 en 1946, 28 000 encore en 1947, 19 000 en 1948, venant pour la plu-

La Croix-Rouge suisse et l'enfance

Devant un enfant, j'éprouve de la tendresse pour ce qu'il est et du respect pour ce qu'il peut devenir.

Pasteur

part d'Allemagne, d'Autriche, de Hongrie. A fin juin 1949, soit en huit ans, c'était un total de près de 162 000 enfants qui avaient reçu accueil en Suisse, nombre auquel vinrent s'ajouter les quelque 20 000 enfants réfugiés d'Allemagne de l'Est et d'Autriche qui de 1949 à 1956 firent chez nous des séjours temporaires.

L'été 1949, en effet, devait marquer une nouvelle évolution du Secours aux enfants. La guerre, certes, était terminée depuis quatre ans et il semblait que cette œuvre créée pour lutter contre les misères et les horreurs de la guerre eût achevé son rôle. Mais le Secours aux enfants, au cours de cette première partie de son existence, avait prouvé de façon péremptoire qu'il constituait un aspect nouveau du rôle que la Croix-Rouge avait à jouer dans le monde contemporain. Et comme la Croix-Rouge avait désormais à remplir ses tâches en temps de paix comme en temps de guerre, le Secours aux enfants, lui aussi, avait un rôle à assumer dans la paix comme dans la guerre, un rôle et une mission inséparables de ceux de la Croix-Rouge. Le 1^{er} juillet 1949, le Secours aux enfants de la Croix-Rouge suisse s'incorpora plus étroitement à notre Croix-Rouge nationale. D'organe autonome, il devenait un Service de la Croix-Rouge suisse: « *La Croix-Rouge suisse, Secours aux enfants* » était désormais « *Le Secours aux enfants de la Croix-Rouge suisse* ».

Du très important appareil que représentait encore il y a 18 ans la « *Croix-Rouge suisse, secours aux enfants* » subsiste aujourd'hui un service plus modeste mais très actif encore, ayant nom: « *Service social secours aux enfants et parrainages* » dont les activités du temps de paix sont demeurées importantes et indispensables comme nous le verrons à plusieurs reprises, dans le cadre de ce numéro spécial dédié à l'enfance de 1967.